

NEOEN

Comité de suivi #4

*Projet éolien sur les communes de Fontenay-le-Marmion, Cintheaux,
Fresney-le-Puceux*

24 septembre 2024



Compte-rendu du comité de suivi n°4

Le présent compte-rendu reprend la présentation projetée en réunion le 24 septembre et les échanges entre les participants.

Les échanges entre les participants sont signalés par un cadre jaune orangé dans des slides titrées « compte rendu ».

Compte-rendu du comité de suivi n°4

Elus							
Fontenay-le-Marmion	Fresney-le-Puceux	Cintheaux	Castine-en-Plaine	Bretteville-sur-Laize	CDC Vallées de l'Orne et de l'Odon	CDC Cingal-Suisse Normande	Communauté urbaine de Caen-la-Mer
David GUESNON <i>Maire</i>	-	Marcel JAEGER <i>Maire</i>	Florence BOUCHARD <i>Maire</i>	-	Alain GOBÉ <i>VP Finances – Comité de Transition énergétique</i> <i>Excusé</i>	Jean-Claude BRETEAU <i>VP Transition écologique et mobilité</i> <i>Excusé</i>	-
Benoit BIZET <i>Deuxième adjoint</i>	-	-	Patrice MATHON <i>Premier adjoint</i>	Jean-Claude BRETEAU <i>3^{ème} adjoint Transition énergétique et concertation</i> <i>Excusé</i>	Annaïg RIVOAL <i>Chargée de mission Transition énergétique</i>		
Autres							
Olivier BISSON – Président de l'association APSCE Stéphane HARDY – Membre de l'association APSCE							
Porteur de projet							
<ul style="list-style-type: none"> - Antoine BLANCHET – Responsable développement régional - Neoen - Baptiste ERNOULD – Chef de projets - Neoen - Thomas MUSELIER – Président de l'Agence Tact - Daphnée SIMON - Consultante – Agence Tact 							

Compte-rendu du comité de suivi n°4

Ce quatrième comité de suivi s'inscrit dans la poursuite de la démarche de dialogue local initiée au printemps 2023 avec la rencontre des conseils municipaux des cinq communes du périmètre. Il s'ajoute au cycle de trois comités de suivi initialement prévus jusqu'au dépôt du dossier en préfecture.

Cette quatrième rencontre porte principalement sur la poursuite des échanges concernant le partage de la valeur. Le projet, tel qu'envisagé pour le dépôt, est également à l'ordre du jour.

Après des remerciements adressés aux élus pour leur présence, un tour de table est effectué. Il vise notamment à présenter Antoine Blanchet, Responsable Développement Eolien Régional chez Neoen, qui prend le relais de Marion Giraud.

La parole est ensuite prise par Thomas Muselier de l'Agence Tact. Celui-ci rappelle la tenue du précédent comité, le 19 juin dernier, en présence de Marion Giraud et de Guillaume Decaen – Directeur Développement France chez Neoen, au cours duquel la société a redit sa volonté très forte de mener un dialogue local et d'échanger sur la définition du projet ainsi que les enjeux de partage de la valeur. Lors de cette séance, une proposition a été faite aux élus de mener une réflexion sur l'implantation finale telle que présentée par Neoen. Suite à cette annonce, un délai de deux semaines a été proposé aux élus pour se réunir en dehors de la présence du porteur de projet. Sur ce point, l'Agence Tact précise que l'équipe projet est depuis restée sans nouvelles des élus.

En conclusion de son introduction, Thomas Muselier rappelle qu'il s'agit de la dernière ligne droite de la phase développement avant le dépôt du dossier prévu prochainement.

Compte-rendu du comité de suivi n°4

Cette introduction portant sur le rappel des précédents échanges donne lieu à une intervention du maire de Fontenay-le-Marmion. Celui-ci confirme qu'une porte s'est ouverte lors du comité et qu'à ce titre les élus des cinq communes se sont réunis en mairie de Castine-en-Plaine au début de l'été. A l'issue de cet échange, il a été convenu que le maire de Fresney-le-Puceux ferait une réponse collective signée par les communes concernées. Le maire précise qu'entretemps l'été est passé et que le courrier a connu des problèmes de circulation. A ce jour, il n'a donc pas été signé par l'ensemble des communes concernées.

Suite à cette annonce, Neoen prend acte de l'existence de ce courrier qui démontre la volonté des élus de travailler ensemble sur ce dossier, toutefois, le porteur de projet précise qu'en l'absence de connaissance du contenu de ce courrier, aucune réponse n'a pu être anticipée et préparée.

Monsieur Bizet, deuxième adjoint au maire de Fontenay-le-Marmion, propose d'imprimer le courrier et d'en faire une lecture pendant la séance. Au cours de cette lecture, les élus co-rédacteurs reviennent notamment sur les conditions de développement du projet et demandent la suppression de deux éoliennes sur les cinq de l'implantation proposée par Neoen.

L'échange qui s'en suit permet à Neoen de souligner que cette information vient d'être portée à sa connaissance et qu'il est impossible d'y répondre sans avoir eu une réflexion sur le contenu du courrier. Baptiste Ernould rappelle que la proposition de Guillaume Decaen portait sur le retrait potentiel d'une éolienne mais que cette souplesse s'avère plus compliquée concernant deux machines.

Compte-rendu du comité de suivi n°4

Les élus, conscients que leur demande vient d'être présentée au porteur de projet, indiquent ne pas attendre de réponse immédiate.

A ce stade, Baptiste Ernoult rappelle qu'il est difficile de modifier le projet à une date si proche du dépôt. En effet, il souligne que la réalisation de l'étude d'impacts a été menée par des bureaux d'études qui ont travaillé longuement sur ce dossier et qu'une nouvelle implantation nécessiterait de reprendre la démarche à zéro, engageant à nouveau les bureaux d'études pour plusieurs mois. Aussi, le porteur de projet rappelle que le dépôt a déjà été reporté pour laisser du temps aux échanges. Toutefois, si le porteur de projet évoque les contraintes que posent une modification de dossier dans un délai court, il précise être satisfait de savoir que des axes de discussions sont possibles. En complément, il indique qu'une modification est encore possible, pendant la période d'instruction et qu'à ce titre, les échanges peuvent se poursuivre au sujet de l'implantation définitive du projet.

Sur ce point, Thomas Muselier de l'Agence Tact précise que cette proposition peut créer un sentiment de méfiance de la part des élus. Pour éviter cela, celui-ci mentionne que la charte d'engagement est un document qui peut offrir une garantie s'il comporte une mention concernant l'engagement d'aboutir à un accord final d'ici l'enquête publique. Pour appuyer son propos, Thomas Muselier ajoute que cet engagement peut également figurer dans le bilan de la concertation qui sera joint au dossier déposé en préfecture d'ici la fin de l'année. Enfin, le présent compte-rendu constitue une garantie supplémentaire puisqu'il fait état de l'existence du courrier et de la demande formulée par les élus.

Sur ce point, les élus mentionnent que ce sujet sera également évoqué en préambule lors du comité de projet prévu dans quelques semaines. Ceux-ci rappellent qu'ils sont dans une position de contestation depuis le début de la démarche menée par Neoen mais que la proposition faite par Guillaume Decaen a réouvert la discussion.

Compte-rendu du comité de suivi n°4

Thomas Muselier souligne que cet échange est positif car il relève d'un dialogue et de la concertation souhaitée par Neoen, toutefois, il regrette de ne pas avoir eu les informations concernant les demandes des élus avant la tenue du comité de suivi car une réponse aurait pu être préparée. Aussi, il rappelle l'importance d'inscrire la poursuite des échanges sur ce sujet dans la charte d'engagements afin de donner des gages supplémentaires.

Pour information, le courrier présenté en comité de suivi n'a toujours pas été officiellement reçu par le porteur de projet au moment de la rédaction de ce compte-rendu.

Après avoir mentionné que ce sujet ne pourrait pas être discuté plus longuement lors de cette instance afin de laisser le temps au porteur de projet de réfléchir aux demandes, Thomas Muselier revient sur le sujet du partage de la valeur.

Il mentionne que ce que Neoen souhaite, c'est de trouver des accords le plus tôt possible mais que sinon, la discussion se poursuivra pendant la période d'instruction du dossier. L'objectif étant d'essayer de se mettre d'accord sur ces sujets pendant qu'il y a une concertation en cours.

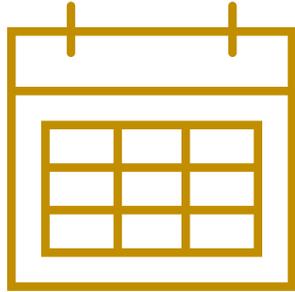
L'équipe projet propose aux élus de suivre l'ordre du jour de la présentation pour continuer les échanges.

Ordre du jour

Une synthèse sera réalisée et mise à votre disposition.

- ① Rappel – Comités de suivi
- ② Projet déposé
- ③ Rappels et évolutions du calendrier
- ④ Partage de la valeur

+ Un temps
d'échange

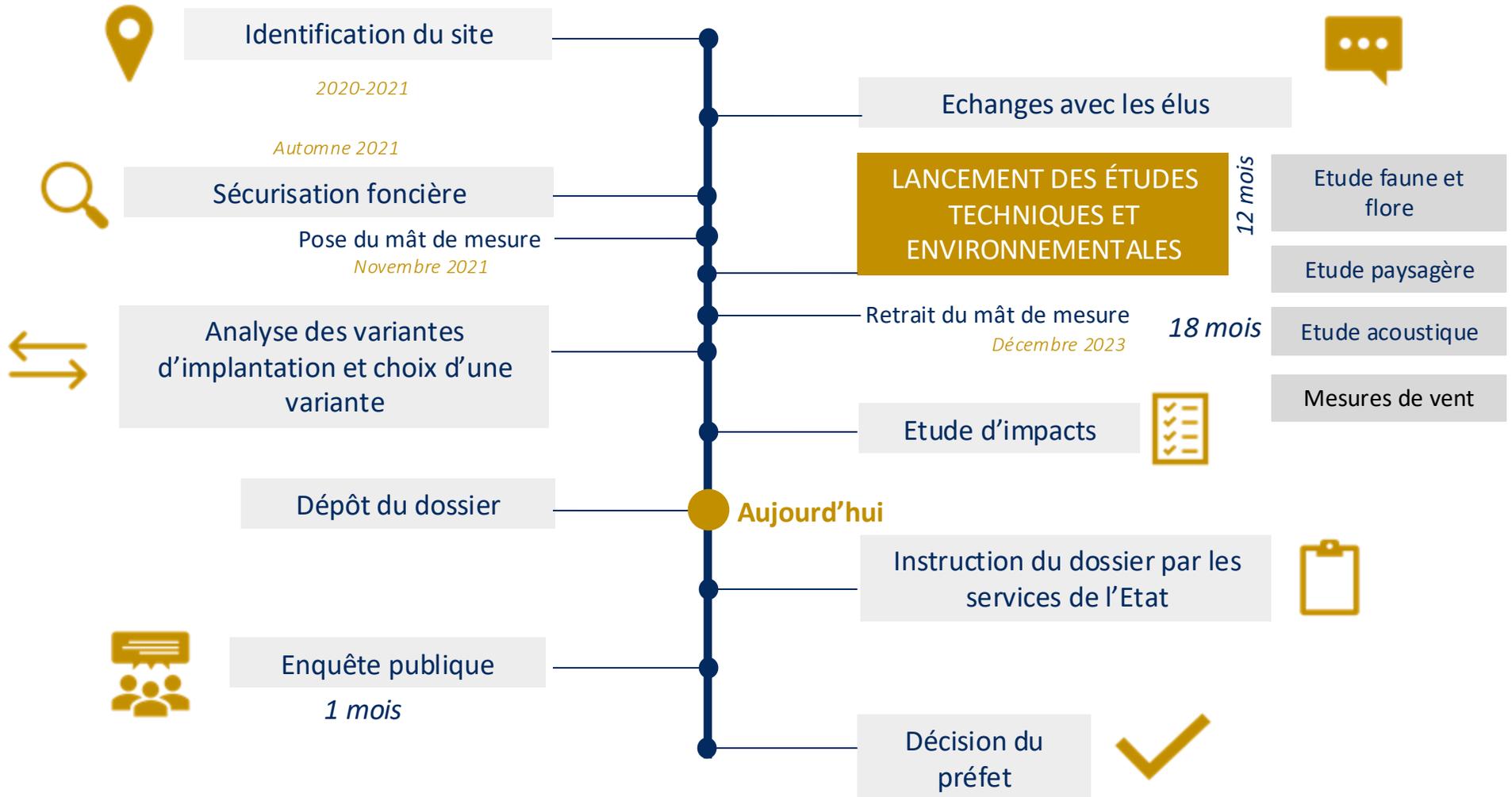


1

Rappels et évolutions du calendrier

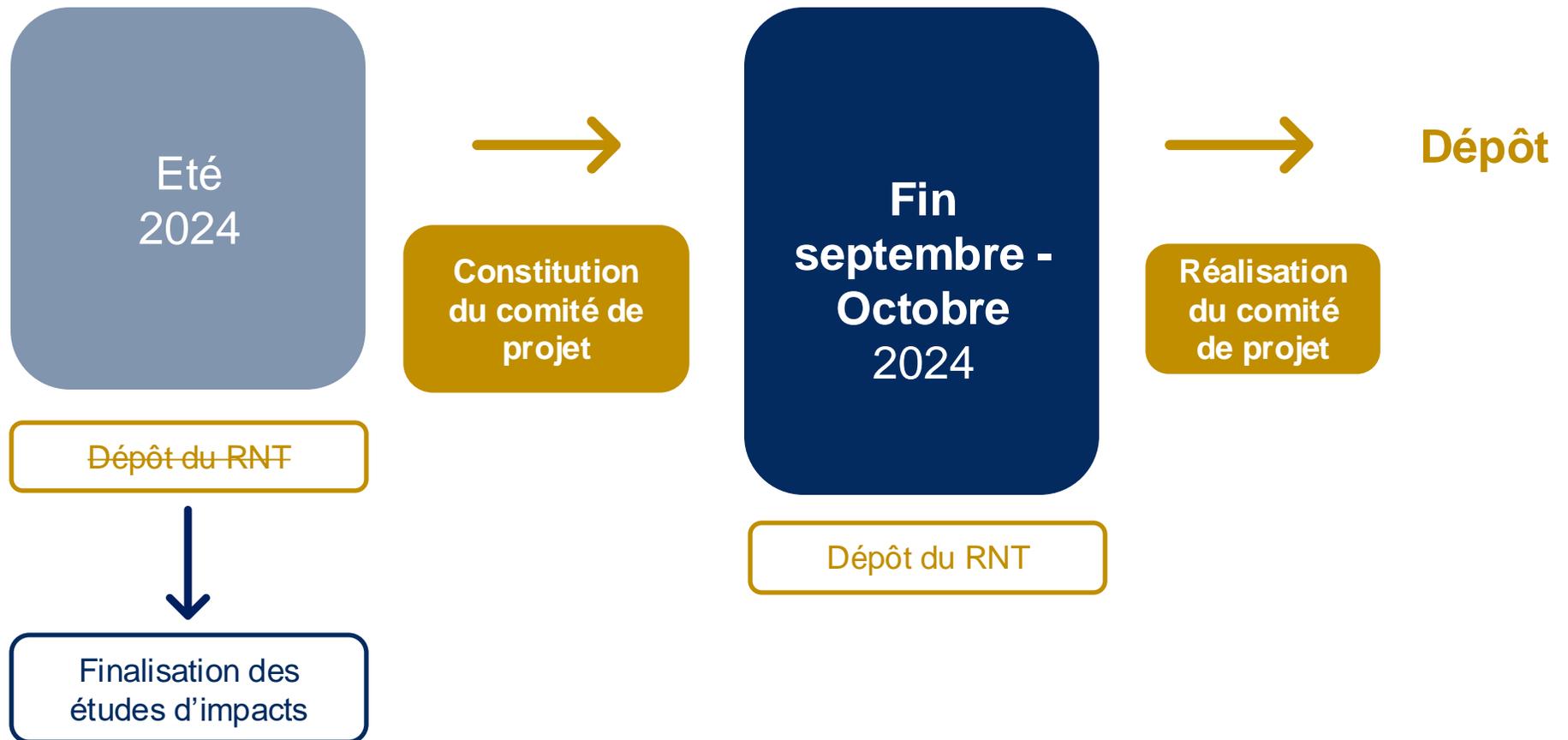
Rappel - Présentation des étapes de développement d'un projet éolien

→ Un développement sur le temps long fait d'une succession d'étapes



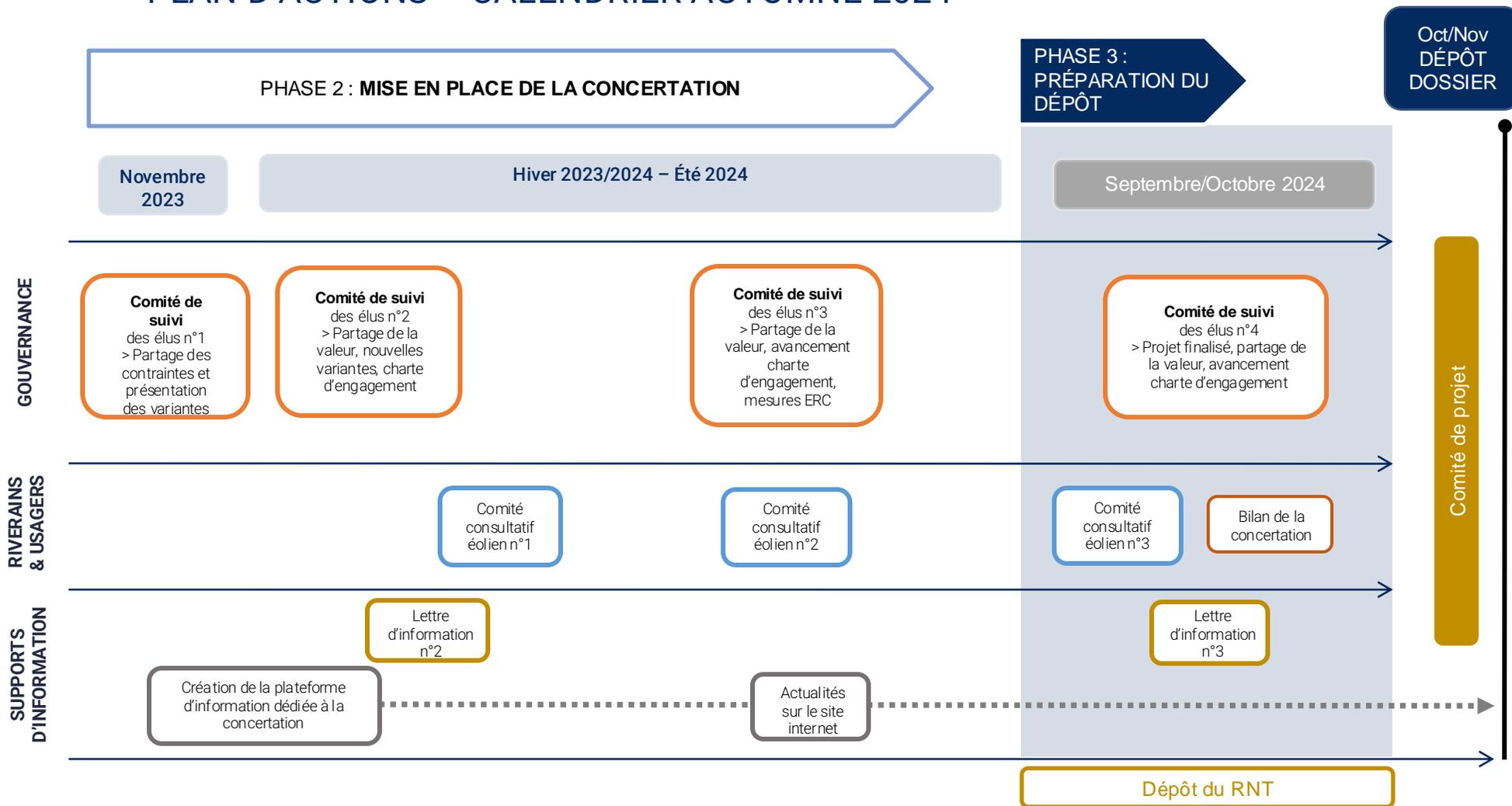
Calendrier de la concertation - Evolutions

Glissement du calendrier du dépôt



Calendrier de la concertation

PLAN D' ACTIONS – CALENDRIER AUTOMNE 2024



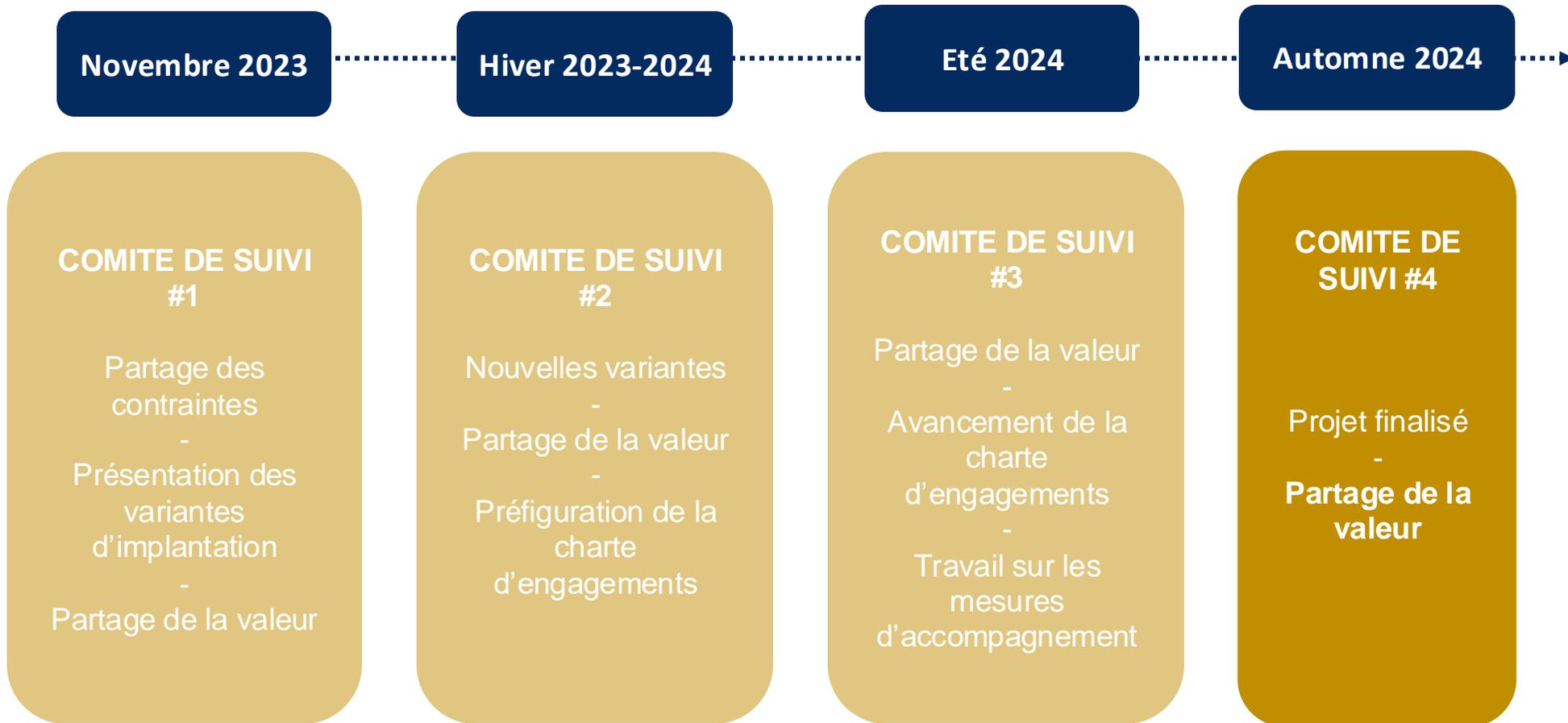
2



Rappel - Comités de suivi

Rappels - Fréquence des comités de suivi

→ 4 comités de suivi pour suivre les étapes clés du développement du projet



3



Projet déposé

Plan de situation du projet éolien

- Utilisation des chemins déjà existant au maximum : 3 593 ml contre 535 ml de chemin créés
- E3, E4 et E5 et les deux postes de livraison se trouvent en bordure de parcelle agricole
- La position de E1 et E2 a été discuté avec l'exploitant agricole pour réduire au maximum la contrainte générée (2 fois l'espacement nécessaire au pulvérisateur)

Consommation de surfaces	Construction	Exploitation	Après démantèlement
Eoliennes et fondations	400 m ²	400 m ²	0 m ²
Plateformes des éoliennes	12 000 m ²	12 000 m ²	0 m ²
Aires de stockage	7 600 m ²	0 m ²	0 m ²
Voies d'accès créées permanentes	2 408 m ²	2 408 m ²	0 m ²
Voies d'accès créées temporaires	3 492 m ²	0 m ²	0 m ²
Raccordement électrique	1 432 m ²	0 m ²	0 m ²
Postes de livraison et leurs plateformes	390 m ²	390 m ²	0 m ²
TOTAL	27 722 m ²	15 198 m ²	0 m ²



Zoom sur E5

	Piste sur chemin existant
	Piste à créer en plein champs
	Virage - pan coupé provisoire
	Survol pales dans virages
	Socle fondation
	Remblai fondation
	Plateforme de grutage
	Plateforme d'exploitation
	Stockage pales
	Emprise montage flèche
	Plateforme PDL
	Reseau inter-éolien



Zoom sur E4

	Piste sur chemin existant
	Piste à créer en plein champs
	Virage - pan coupé provisoire
	Survol pales dans virages
	Socle fondation
	Remblai fondation
	Plateforme de grutage
	Plateforme d'exploitation
	Stockage pales
	Emprise montage flèche
	Plateforme PDL
	Reseau inter-éolien



Zoom sur E3

	Piste sur chemin existant
	Piste à créer en plein champs
	Virage - pan coupé provisoire
	Survol pales dans virages
	Socle fondation
	Remblai fondation
	Plateforme de grutage
	Plateforme d'exploitation
	Stockage pales
	Emprise montage flèche
	Plateforme PDL
	Reseau inter-éolien



Zoom sur E2

	Piste sur chemin existant
	Piste à créer en plein champs
	Virage - pan coupé provisoire
	Survol pales dans virages
	Socle fondation
	Remblai fondation
	Plateforme de grutage
	Plateforme d'exploitation
	Stockage pales
	Emprise montage flèche
	Plateforme PDL
	Reseau inter-éolien



Zoom sur E1

	Piste sur chemin existant
	Piste à créer en plein champs
	Virage - pan coupé provisoire
	Survol pales dans virages
	Socle fondation
	Remblai fondation
	Plateforme de grutage
	Plateforme d'exploitation
	Stockage pales
	Emprise montage flèche
	Plateforme PDL
	Reseau inter-éolien



Synthèse des études d'impacts – Volet Biodiversité

Groupe	Effet	Evaluation de l'impact	Impact brut	Mesures ER proposées	Impact résiduel
Chiroptères	Destruction d'individus par collision (axes migratoires et oiseaux de passage)	<ul style="list-style-type: none"> Des espèces peu fréquentes mais avec une sensibilité très forte Présence de la pipistrelle commune 	Moyen à Fort	<ul style="list-style-type: none"> <u>Evitement</u> : Eloignement des structures boisées <u>Réduction</u> : Bridage conditionnel <u>Réduction</u> : restriction de l'éclairage <u>Réduction</u> : hermétisation de la nacelle 	Faible

L'application de la démarche ERC permet de passer d'impact brut allant de faible à fort à des impacts résiduels compris entre très faible à faible

Mesures d'évitement :

- Evitement des habitats à enjeux (ancienne voie ferrée)
- Evitement des populations connues d'espèces protégées (Laridés)
- Redéfinition des caractéristiques du projet (par le travail de comparaison des variantes)

Mesures de réduction majeures :

- **Arrêt préventif des éoliennes en fonction de l'activité chiroptérologique** de début avril à fin octobre pour des vitesses de vent et des températures spécifiques
- **Arrêt préventif des éoliennes en fonction de l'activité des laridés** de mi-février à mi-novembre pendant les deux premières et dernières heures de la journée
- **Arrêt conditionné à la nidification de busards**
- **Mise en place de conventions agricoles**



Synthèse des études d'impacts – Volet Biodiversité

En complément, des **mesures d'accompagnement et de suivis** sont proposées pour améliorer l'efficacité et apporter des garanties supplémentaires quant au succès environnemental des mesures ERC.



Mesures d'accompagnement :

- Conventionnement avec une association naturaliste



Mesures de suivis :

- Suivi des travaux de construction et de démantèlement par un écologue
- Suivi de la mortalité de l'avifaune et des chiroptères
- Suivi de l'activité chiroptérologique
- Suivi de l'activité de l'avifaune

Synthèse des études d'impacts – Volet Paysage

Les mesures d'évitement et de réduction permettent d'aboutir à des impacts résiduels compris entre faible et modéré/fort selon l'intérêt des riverains pour l'installation de haies et arbres

Mesures d'évitement en phase de conception :

- Pas d'implantation dans les secteurs est et ouest de la zone d'implantation potentielle
- Respect d'une distance d'éloignement minimal de 750m vis-à-vis des habitations
- Implantation en une seule ligne en cohérence avec les structures paysagères

Mesures de réduction :

- **Intégration des postes de livraison** par l'installation d'un bardage en bois
- **Plantation de haies et d'arbres dans les hameaux proches**



→ Un suivi d'efficacité à destination de la bourse aux arbres sera mis en place pour vérifier la bonne reprise des végétaux et leur remplacement si nécessaire, ainsi qu'un suivi de leur croissance.

ZOOM sur le RNT

Qu'est-ce que c'est ?

Le résumé non technique est une synthèse de l'ensemble du dossier qui va être déposé en préfecture et notamment de l'étude d'impact sur l'environnement et de l'étude de danger. Il doit expliquer brièvement le projet et ses enjeux dans un langage accessible à tous.

Contenu

- Une description du projet
- Les alternatives étudiées
- Les principaux enjeux environnementaux
- Les principaux impacts du projet et ses effets cumulés, ainsi que le déroulement de la démarche ERC et les mesures envisagées
- Les principaux éléments de l'étude de danger
- Les éventuelles incidences résiduelles après application de la démarche ERC
- Un résumé de la concertation autour du projet

Modalités

Destinataire : Les communes d'implantation du projet et les communes limitrophes

Quand : Au moins un mois avant le dépôt du dossier de demande d'autorisation environnementale

Zoom sur le comité de projet



Décret du 22 décembre 2023 relatif au comité de projet prévu à l'article L.211-9 du code de l'énergie.

→ **Obligatoire** pour **les projets situés hors zones d'accélération** et dépassant un certain seuil.



Composition du comité

- Le porteur de projet ;
- Un représentant de chaque commune d'implantation du projet ;
- Un représentant de chaque EPCI ;
- Un représentant des communes limitrophes



Modalités de rencontres

Le comité de projet se réunit avant le dépôt de la première demande d'autorisation du projet afin de débattre de la faisabilité et des conditions d'intégration dans le territoire couvert par celui-ci. Le porteur de projet indique au comité de projet les conséquences qu'il entend tirer des observations émises dans ce cadre.

Le comité de projet se tiendra le 04/11/2024 à Fontenay-le-Marmion

Compte-rendu du comité de suivi n°4

Après une série de rappels sur les étapes de développement du projet et sur les modifications de calendrier jusqu'au dépôt, le projet tel que proposé par Neoen pour le dépôt est présenté.

Un plan de situation montrant l'implantation à cinq éoliennes introduit le chapitre. Il met l'accent sur les chemins d'accès aux futures éoliennes. Un tableau indicatif est également présenté afin d'indiquer la consommation des surfaces pendant les phases construction, exploitation et au moment du démantèlement.

Un focus sur chaque éolienne est ensuite présenté. Il met notamment en évidence le détail des accès, les pistes utilisées où à créer, les plateformes et les espaces de stockages.

Cette présentation donne lieu à plusieurs interventions.

Echanges avec les membres du comité de suivi suite à la présentation du porteur de projet

Q? Depuis le poste de livraison, l'électricité est réinjectée dans le réseau ? Vers où ?

→ En effet, l'électricité est injectée dans le réseau national, sur le réseau Enedis.

Q? Où est situé le poste source ?

Deux postes sont envisagés :

- Le poste source de Tourbe sur la commune de Bellengreville ;

- Le poste source de La Dronnière sur la commune d'Ifs.

→ Dans le cadre des parcs éoliens, c'est le gestionnaire du réseau national qui décide de la trajectoire jusqu'au poste source. Cependant, le gestionnaire du réseau n'effectue les études de raccordement que lorsque les projets sont autorisés par le préfet.

Compte-rendu du comité de suivi n°4

Q? Quelles sont les prévisions de tracés d'acheminement de la production ?

→ L'itinéraire n'est pas encore connu, toutefois, bien souvent, RTE privilégie de longer les axes existants, soit le long des routes. Dans ce cadre, ils vont généralement chercher la départementale la plus proche.

Q? Tous les matériaux pour la construction sont acheminés par convois exceptionnels ?

- Oui, les éléments nécessaires à la construction des machines sont acheminés par convois. Ceux-ci empruntent alors les chemins existants qui sont bien souvent renforcés en conséquence. Le cas échéant, des chemins sont créés.
- Les focus présentés ont fait l'objet d'un travail mené par des architectes qui s'appuie sur les spécificités techniques des machines envisagées.

Q? J'attire votre attention sur la largeur des chemins. Un demi-tour n'est pas toujours possible.

→ Les chemins utilisés par les convois seront renforcés pour être carrossables.

Sur ce point, une précision est apportée par Thomas Muselier. Celui-ci indique que les plans d'accès sont réalisés avant le dépôt du dossier en préfecture car ils intègrent l'étude d'impacts. En effet, ils font partie des éléments étudiés dans la séquence « ERC » afin de prévoir, si nécessaire, des mesures pour pallier les impacts engendrés par l'acheminement des matériaux de construction. Toute la phase chantier et VRD est ainsi évaluée par les bureaux d'études en amont et fera l'objet d'une vérification pendant l'instruction.

Compte-rendu du comité de suivi n°4

Pour préciser, Neoen indique avoir reçu très récemment l'étude de danger qui s'intéresse au cumul des impacts, et que celle-ci est en cours de relecture.

Enfin, une dernière précision est apportée par le porteur de projet concernant les plans d'accès. Elle porte sur la présence de la plateforme autour de l'éolienne qui elle, restera pendant la durée de vie du parc éolien. En effet, il s'agit de pouvoir effectuer d'éventuels travaux de maintenance et de pouvoir, en cas de besoin, ramener une grue (exemple : changement d'une pale).

Q? Sur vos plans, on ne voit pas la première habitation, la plus proche de l'éolienne E1.

- Les plans qui sont présentés ont été édités par des architectes. Le cadrage a été défini pour rendre compte des accès à une échelle suffisamment visible.
- Cette question a déjà été posée lors de précédents comités de suivi. En réponse à cette demande, nous avons présenté des plans plus élargis.

Une synthèse des études d'impacts sur les volets biodiversité et paysage est présentée. Elle met en évidence l'application de la démarche ERC sur les niveaux d'impacts. A l'aide d'un tableau prenant l'exemple des chiroptères, le procédé permettant de passer d'un impact brut modéré à fort à un impact résiduel faible est expliqué. Les mesures d'évitement puis de réduction sont ensuite détaillées. Enfin, des mesures d'accompagnement et de suivi sont présentées.

Plusieurs questions sont posées par les élus en réaction à ces éléments de présentation.

Compte-rendu du comité de suivi n°4

Echanges avec les membres du comité de suivi suite à la présentation du porteur de projet

Q? Si vous bridez une éolienne, celle-ci est moins productive ?

→ Oui. Le bridage des éoliennes pendant les périodes d'activité de certaines espèces vise à renforcer leur protection. Toutefois, bien que la production soit réduite par ces bridages, la production globale du parc reste intéressante sur ce territoire où la ressource en vent est importante.

Q? Si vous plantez des haies proches des éoliennes, vous allez attirer les oiseaux.

→ La mesure de réduction visant à planter des haies chez les particuliers s'applique directement sur leur parcelle. Cette mesure, basée sur le volontariat et la demande des riverains concernés, sera donc à minima située à 750 m de l'éolienne la plus proche, conformément aux engagements d'éloignement pris par Neoen vis-à-vis des habitations.

Q? Si les riverains vous demandent de planter des haies, ils vous demanderont d'en assurer l'entretien.

→ Dans le cadre de la mise en œuvre de cette mesure, Neoen assure la plantation des haies et réalise un suivi de la prise des haies (avec l'engagement de replanter des haies si les premières ne tenaient pas). Néanmoins, l'entretien des haies, elle, incombe aux particuliers.

Sur ce point, Thomas Muselier donne l'exemple d'un autre projet accompagné par Neoen sur un autre territoire, dans lequel une bourse aux haies a été proposée et mise en œuvre. Il précise que cette mesure a été prise en charge par une association locale qui s'occupe de la bonne réalisation de cette mesure.

Compte-rendu du comité de suivi n°4

En complément, il ajoute que c'est bien Neoen qui paye la prestation (déplacement de l'association chez les particuliers, création du devis, réalisation des plantations et prise en charge du suivi).

Q? Et concernant l'éclairage ?

→ Les éoliennes auront seulement les éclairages nécessaires pour assurer la sécurité tel que l'impose par exemple l'aviation.

Q? Est-ce que cela ne va pas attirer les insectes et les oiseaux ?

→ Concernant ce point, l'Agence Tact rappelle que la réglementation française oblige des éclairages alors que techniquement, il serait possible de faire autrement comme c'est le cas dans d'autres pays. Cependant, l'aviation et l'armée ne souhaitent pas faire évoluer la réglementation pour le moment.

→ La filière éolienne est en cours de discussion pour faire évoluer cette réglementation, sans réussite pour le moment.

En conclusion de la partie consacrée à la présentation du projet, deux zooms sont présentés. Le premier porte sur le Résumé Non Technique (RNT) qui sera prochainement envoyés aux communes concernées. Des précisions sont apportées sur l'objectif de ce document de synthèse, son contenu et ses modalités de diffusion et de mise à disposition des élus. Il s'agit d'un résumé de l'ensemble du dossier en un nombre restreint de pages. L'accent est porté sur la compréhension du projet et la vulgarisation des éléments principaux.

Son envoi, un mois avant le dépôt du dossier en préfecture, est destiné à prendre en compte d'éventuelles remarques des communes d'implantation.

Compte-rendu du comité de suivi n°4

Q? Est-ce que c'est un document public ?

- Ce document d'information est destiné aux communes d'implantation et aux communes voisines.
- Les maires peuvent donc décider de les mettre à disposition en mairie.

Q? Pour quand est prévu l'envoi de ce document ?

- L'envoi du RNT est prévu pour la première quinzaine d'octobre.

Le second zoom porte sur le comité de projet. Pour rappel, il s'agit d'une instance obligatoire pour les projets situés en dehors des zones d'accélération, depuis le décret du 22 décembre 2023. Cette mesure s'inscrit dans le cadre de la loi d'accélération des ENR, qui a pour objectif d'accélérer et de faciliter l'instruction des projets. Le détail de la composition de ce comité ainsi que les modalités de rencontres sont présentés aux élus. Aussi, contrairement à la composition du comité de suivi, le périmètre d'invitation au comité de projet est plus vaste. Il correspond au périmètre de l'enquête publique. En complément, il est précisé aux élus présents qu'en l'absence de zones d'accélération définies sur le territoire, le comité de projet s'applique.

Pour rappel, les zones d'accélération permettent aux communes de prendre position pour définir des secteurs favorables à l'implantation de projets d'énergies renouvelables. Les développeurs vont alors privilégier ces zones. Néanmoins, les zones d'accélération peuvent ne pas s'avérer pertinentes d'un point de vue technique ce qui poussera les développeurs à s'orienter vers des secteurs hors zones d'accélération. Dans ce cas, le projet ne bénéficiera pas de la procédure d'instruction simplifiée. Cette situation est proche de celle rencontrée aujourd'hui par les développeurs qui étudient la faisabilité d'un projet sur une commune qui s'oppose au projet.

Compte-rendu du comité de suivi n°4

Q? Est-ce que la DDTM et la DREAL feront partie des invités ?

→ La DREAL et la DDTM sont des services de la préfecture à qui une invitation a été transmise.

Q? Le dossier sera-t-il déposé le 4 novembre prochain, à la date que vous indiquez pour le comité de projet ?

→ A cette date, le dossier ne sera pas encore déposé. Seuls les RNT auront été envoyés. Un temps de discussion est prévu à l'issue du comité de projet pour échanger sur le dossier, après quoi, celui-ci sera déposé en préfecture.

Q? Donc vous aurez pris en compte notre demande ?

→ Comme précisé précédemment, le comité de projet portera sur le projet tel que présenté dans le RNT. Afin de ne pas relancer les études, nous proposons de déposer le dossier avec l'implantation à cinq éoliennes telle que présentée dans les slides précédentes. Il sera néanmoins possible de poursuivre les échanges pendant l'instruction pour discuter de la demande des élus.

→ Pour les participants au comité de suivi, les informations présentées lors du comité de projet vous seront déjà connues étant donné que vous avez suivi l'avancée du projet.

Q? Dans le courrier, on demande un engagement afin que le projet ne soit pas développé ultérieurement. On sait que vous visez le repowering. Si vous déposez avec cinq éoliennes, cela vous aide car nous n'avez pas à refaire les études.

Compte-rendu du comité de suivi n°4

- Le repowering est différent d'un projet d'extension du parc. Le repowering est un acte de renouvellement du parc éolien ayant atteint sa limite de durée de vie. Il s'agit dans la majorité des cas d'un remplacement des éoliennes par des modèles plus performants. Cela peut même parfois engendrer une réduction du nombre de machines, puisque celles remplacées sont plus puissantes.
- Avec une implantation à cinq éoliennes, Neoen considère que c'est le bon compromis au regard du résultat des études et de la concertation menée. Pour rappel, lors des premières réflexions sur les implantations, une proposition à six éoliennes avait été présentée. Le retrait d'une machine a été opéré suite aux échanges et afin de respecter les distances avec certains éléments indiqués (zone artisanale à Bretteville-sur-Laize). Aussi, l'implantation finale, telle que présentée, est celle qui présente le meilleur compromis au regard des contraintes qui existent sur le site, mis en évidence par les bureaux d'études.
- Aussi : si Neoen s'engage à ne pas étendre le parc éolien, cet engagement ne sera pas valable pour d'autres développeurs qui, eux, pourraient venir prolonger le parc éolien. C'est pourquoi, Neoen ne souhaite pas faire figurer cet engagement. La position de Neoen sur ce point est qu'il est préférable que ce soit Neoen plutôt qu'un autre développeur qui réalise la potentielle extension pour réduire les contraintes d'exploitation et parce que le dialogue avec le territoire est déjà existant. Cependant, au regard des contraintes mises en évidence par les bureaux d'études, les marges d'extension du projet sont très faibles voire nulles avec une implantation à 5 éoliennes. Elles sont en revanche existante pour un parc à moins d'éolienne puisque l'implantation qui représente le meilleur compromis est une implantation à 5 machines.

Q? Et la question de la hauteur ?

- La hauteur du parc éolien dans le dossier qui sera déposé reste de 180m comme évoqué lors du précédent comité.

4



Partage de la valeur

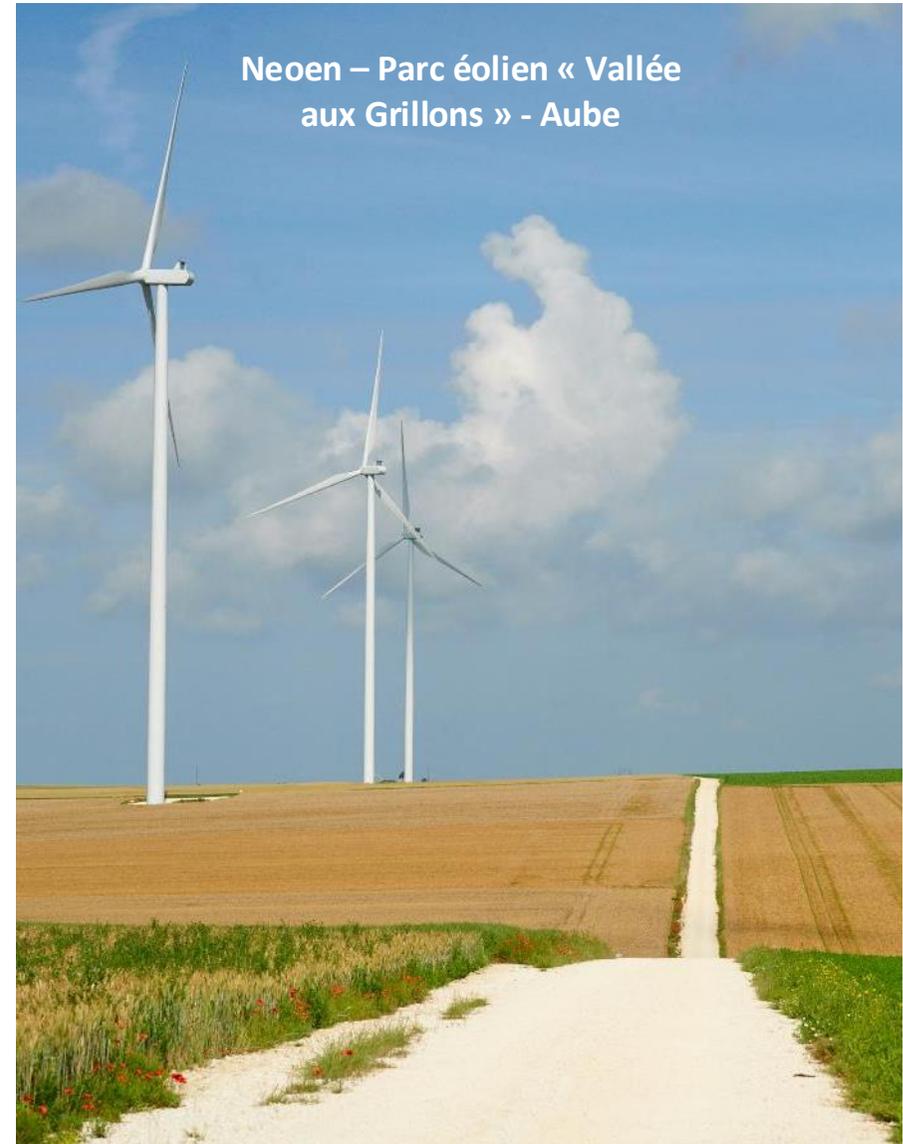
Différents leviers de partage de la valeur

Intégré au projet	A destination des collectivités	A destination des riverains
Retombées fiscales	Convention d'utilisation de la voirie	Financement participatif
Mesures « Eviter, Réduire, Compenser »	Mesures d'accompagnement	Chèques énergie
Création d'activité économique locale	(Co-actionariat avec un partenaire)	

Convention d'utilisation de la voirie et mesures ERC

Mise en place d'une convention d'utilisation des chemins communaux avec les mairies concernées

Versement par Neoen d'une indemnité annuelle de 2 000 euros par commune et par an



Les mesures d'accompagnement

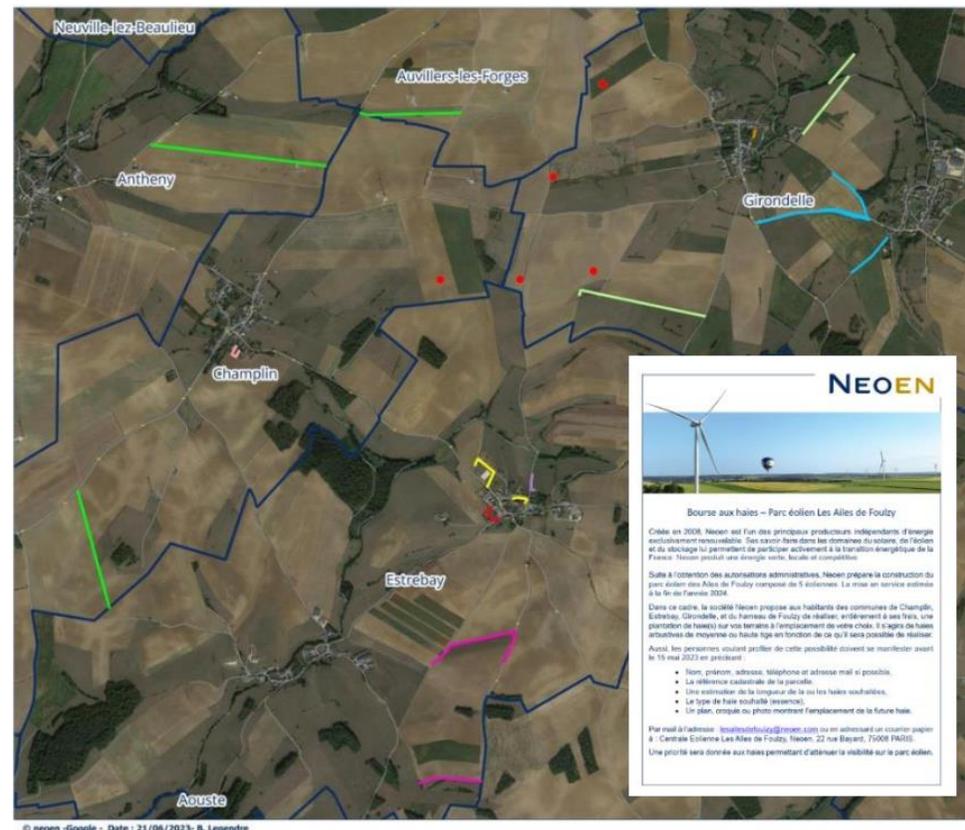
Obligatoire depuis la loi d'accélération des ENR de 2023 qui comporte un chapitre « Partage de la Valeur », Neoen a depuis longtemps une démarche volontaire globale de transition énergétique.

A l'occasion de la réalisation de tous ses projets d'énergie renouvelable, Neoen souhaite valoriser des projets de territoire en partenariat avec les collectivités concernées, parallèlement à la réalisation de ses propres projets.

À ce titre, Neoen a décidé de créer des dotations destinées à financer la réalisation de projets de territoire sobres en énergie et respectueux de la biodiversité initiée par des collectivités ou des associations locales reconnues, œuvrant pour le développement durable dans leur localité.

Comme par exemple:

- Bourse aux haies
- Sentier pédagogique
- Toiture solaire
- Rénovation de bâtiments communaux
- Actions en faveur de la biodiversité
- Mobilité verte



L'enveloppe proposée par Neoen dans le cadre du projet de FLM est de 14 000 €/MW, soit 350 000 € pour des éoliennes de 5MW, à répartir entre les 5 communes concernées par le projet.

Rénovation d'une fontaine et création d'une pergola dans une cour d'école
Les Beaux Monts et Viersat

Le financement participatif

Forme de financement alternatif, il permet à des particuliers de contribuer financièrement à un projet par le biais d'une plateforme en ligne.

Types de conditions préférentielles :

- Ouverture exclusive pour les périmètres géographiques identifiés
- Possibilité de proposer des taux d'intérêt bonifiés
- Possibilité d'investir des montants plus élevés en fonction des périmètres



■ Guingamp Paimpol Agglomération
■ Département des Côtes-d'Armor
■ Région Bretagne

XX %

Pour les habitants de Bretagne,
montant max XXXX €

XX %

Pour les habitants des Côtes d'Armor,
montant max XXXX €

XX %

Pour les habitants de Guingamp Paimpol Agglomération,
montant max XXXX €

Le financement participatif



La centrale photovoltaïque de Corbas 1



2018

Année de construction



6,3 ha

Superficie totale



8,53 MWc

Puissance installée



COLLECTÉS

364 500 €



OBLIGATAIRES



80



OBJECTIF

364 500 €



JOURS RESTANTS

Terminé



TAUX D'INTÉRÊT ANNUEL

6 %



MONTANT MAXIMUM PAR OBLIGATAIRE

Pas de limite



ÉCHÉANCE

4 ans



REMBOURSEMENT DU CAPITAL

In Fine

Le chèque énergie

Dispositif de dons effectués aux ménages ayant leur résidence principale sur le territoire des communes concernées. Le don correspond à un montant fixé par an et par foyer, sur une durée et un périmètre défini.



Il n'y a pas de fiscalité particulière pour ces chèques énergie, ils ne seront pas soumis aux cotisations sociales, ni pris en compte pour la détermination du revenu imposable des bénéficiaires. Les chèques ainsi distribués n'auront aucune conséquence fiscale pour les bénéficiaires.

A titre informatif, une enveloppe de 400 000€ permettrait de fournir un chèque de 100 à 200€ aux 2660 foyers des cinq communes concernées

Le partage de la valeur par communes

Exemples de projets possibles

- Rénovation énergétique des bâtiments
- Installation de toitures solaires
- Installation de lampadaires solaires
- Pose de bornes électriques
- Pose de pompes à chaleur
- Enterrement de lignes électriques
- Réalisation d'un espace public (aire de jeux, place centrale, promenade...)
- Réalisation de pistes cyclables
- Création d'un sentier pédagogique
- Bourse aux haies
- Etc...

Enveloppe globale : 350 000€



Vos suggestions ?

Compte-rendu du comité de suivi n°4

La partie consacrée au partage de la valeur est à nouveau présentée aux élus. Dans un premier temps, un rappel des leviers est présenté selon qu'ils soient : intégrés au projet, à destination des collectivités ou à destination des riverains.

Après un rappel de la convention d'utilisation de la voirie qui prévoit une indemnité annuelle, la suite de la présentation est consacrée aux mesures d'accompagnement. Cette partie, déjà présentée lors du précédent comité, est complétée de quelques informations. Il s'agit d'une enveloppe définie par le porteur de projet pour des mesures liés à des projets communaux ou inter-communaux en lien avec le développement durable. Pour rappel, c'est une enveloppe proportionnelle à la puissance installée du parc. Il ne s'agit pas d'un chèque délivré aux communes mais d'une participation au financement de projets ciblés par les communes.

A l'initiative de l'Agence Tact, un support de travail a été envoyé aux élus en amont de la tenue du comité afin de recenser, par communes, les projets qui pourraient être concernés. Une base d'exemple a également été fournie aux élus pour indiquer les projets qui peuvent entrer dans la catégorie des projets soutenus par Neoen. Pour rappel, dans le cadre de ces projets, Neoen s'engage à financer 80% maximum du projet accompagné. L'enjeu du comité de suivi est de s'accorder sur le partage de cette enveloppe proposée aux cinq communes du périmètre du dialogue local. Pour information, il est précisé que l'enveloppe se crée à la mise en route du parc éolien.

Sur la base du support de travail envoyé, deux communes ont émis des suggestions de projets.

→ A Fontenay-le-Marmion, les projets proposés concernent la rénovation énergétique de l'école, la participation à la rénovation du gymnase, le remplacement des lampadaires par des systèmes à LED et enfin la rénovation de l'église.

Compte-rendu du comité de suivi n°4

En lien avec les exemples cités dans le support de travail, le maire précise qu'ils n'iront finalement pas sur un projet de plantation, car cela est déjà assuré par la commune.

→ A Cintheaux, Monsieur Marcel Jaeger, maire de la commune, énonce que le conseil municipal ne dispose pas de suffisamment d'informations pour remplir le tableau, néanmoins, il cite quelques exemples de projets qui pourraient être accompagnés par Neoen : l'enterrement de la fibre sur le hameau de Daumesnil (57 poteaux prévus), la végétation du cimetière civil et la rénovation de l'église.

Echanges avec les membres du comité de suivi suite à la présentation du porteur de projet

Q? Comment sera divisée cette enveloppe ?

→ C'est l'objectif de cette instance que d'aboutir aux modalités de partage de cette enveloppe. La création d'un cadre de discussion à l'image du comité de suivi doit permettre de trouver un accord entre les élus pour le partage de cette mesure d'accompagnement qui s'ajoute aux mesures définies par les bureaux d'études.

Q? On doit faire une distinction entre les communes qui reçoivent les éoliennes de celles qui participent au dialogue local. Il faut une instance de régulation.

→ C'est tout à fait l'objectif du présent comité et du comité qui pourrait être créé pour suivre la phase chantier et exploitation.

→ Concernant la proposition d'ouvrir aux communes du dialogue local, il s'agit de considérer le territoire impacté dans sa globalité.

Compte-rendu du comité de suivi n°4

Q? Ce n'est pas le même impact entre une commune qui est concernée par l'implantation et une qui ne l'est pas ! Il faut un tiers qui décide de la répartition de cette enveloppe, tel que l'état ou autre !

→ Cette remarque est entendue par le porteur de projet mais n'appelle pas de réponse particulière.

Q? Concernant Castine-en-Plaine et les suggestions de projets, je vais demander au conseil municipal, en sachant qu'ils sont opposés au projet.

→ La présentation d'une liste de projets susceptibles d'être accompagnés ne signifie pas que le conseil municipal est pour le projet. Il s'agit de cibler des orientations vers des projets pertinents dans le cas où le projet serait autorisé par le préfet.

Q? On pourrait imaginer une division avec 1 part pleine pour les communes impactées et une demi pour les deux autres ?

Cette proposition donne lieu à une réaction de la part de la maire de Castine-en-Plaine qui évoque être doublement impactée dans le cas d'une telle décision : d'une part par le projet en lui-même et d'autre part par la répartition du partage de la valeur.

Sur ce point, Neoen souligne qu'elle reste ouverte à une répartition différente que celle initialement envisagée et que les propositions doivent être échangées pendant les comités. Une dernière prise de parole des élus sur ce sujet met en évidence le fait que chaque commune risque de vouloir défendre ses propres intérêts.

Compte-rendu du comité de suivi n°4

Q? Sera-t-il possible d'avoir les études d'impacts ?

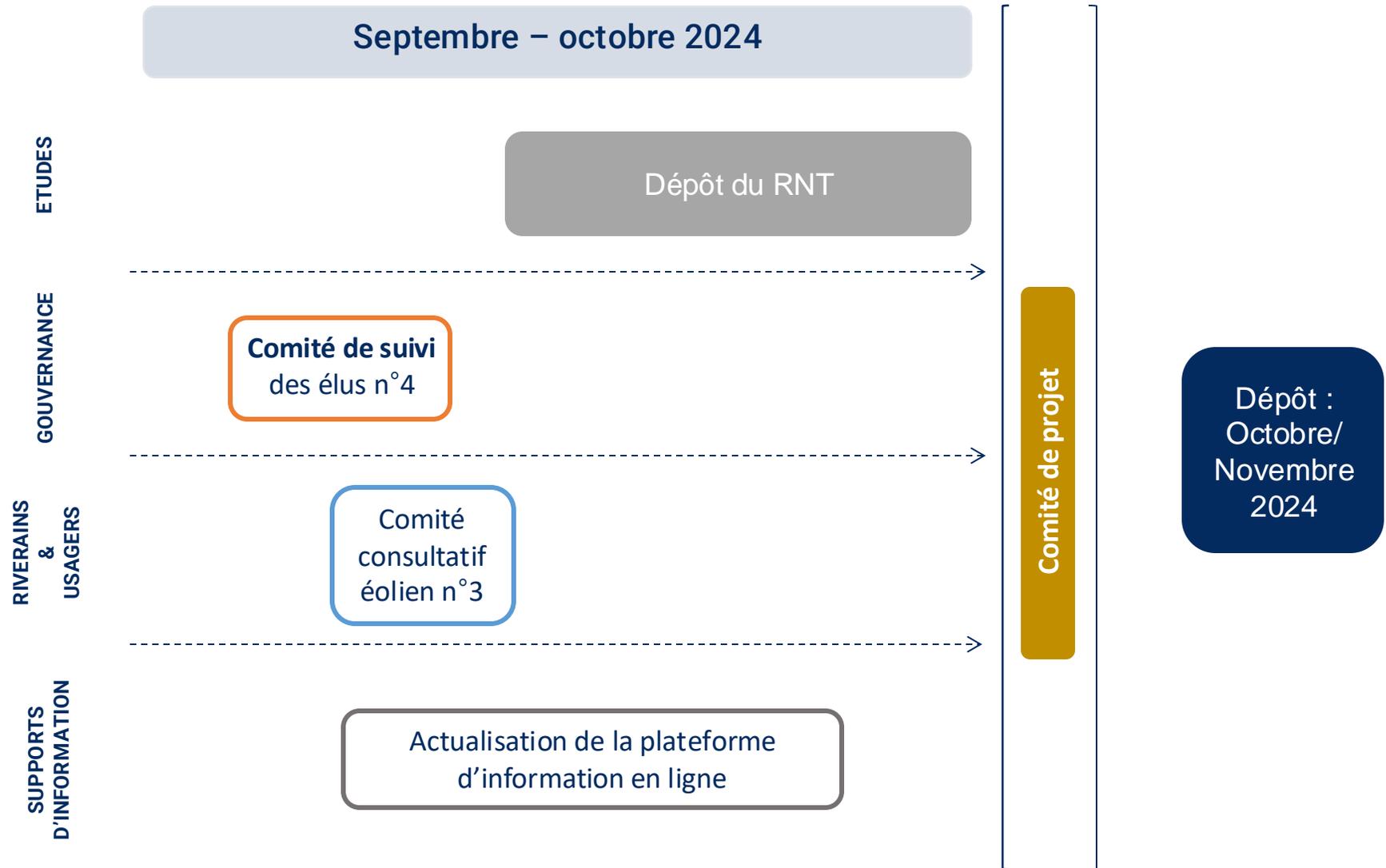
- Les études d'impacts seront synthétisées dans le RNT qui sera prochainement envoyé aux communes, puis elles figureront dans le dossier déposé en préfecture.



?

Et après ?

Les actions à venir



Compte-rendu du comité de suivi n°4

Après un point sur les prochaines étapes avec notamment la tenue du troisième comité consultatif éolien le lendemain du présent comité de suivi, et le comité de projet prévu début novembre, l'équipe du projet remercie les participants du comité de suivi pour leur présence et rappelle que les échanges engagés se poursuivront autant que nécessaire.

NEOEN

Merci de votre attention

